



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 36299

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le dépistage systématique du cancer du sein. Le dépistage organisé du cancer du sein est mis en oeuvre selon des cahiers des charges publiés au Bulletin officiel du 22 au 28 octobre 2001, conformes aux recommandations de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé. Il concerne les femmes âgées de cinquante à soixante-quatorze ans, sans facteur de risque particulier, ce qui correspond à plus de sept millions de Françaises. Pour entraîner une baisse de la mortalité spécifique liée au cancer du sein, au moins 70 % de la population cible doit participer au dépistage. Le cancer se déclare dans plus de 75 % des cas chez des personnes de plus de cinquante ans. C'est la raison pour laquelle cet âge minimum avait été retenu pour le dépistage systématique. Quant aux femmes qui présentent des facteurs de risque particuliers, notamment familiaux, l'accès aux tests de prédisposition génétique des cancers du sein est en passe d'être conforté. Cependant, 25 % des cancers du sein touchent des femmes plus jeunes, et il serait judicieux d'envisager le dépistage systématique pour elles également. Par ailleurs, pour répondre aux besoins des personnes désirant avoir une écoute personnalisée et anonyme sur le cancer, la Ligue nationale contre le cancer a créé un numéro Azur : « Écoute cancer » qui est facturé aux personnes qui appellent au prix d'une communication locale. Le plan de mobilisation nationale contre le cancer, annoncé par le Président de la République le 26 mars dernier, a créé un numéro Vert destiné à délivrer des informations sur la maladie cancéreuse, sa prise en charge et sur les aides sociales et psychosociales existantes. Cependant, il serait nécessaire qu'une telle écoute puisse exister au sein des centres de dépistage car l'annonce d'une pareille nouvelle n'est jamais évidente à gérer. Il lui demande donc de bien vouloir indiquer les intentions du ministère en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Balkany](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36299

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 2004, page 2197